

1.

Débitrice: J.-J. Personeni & P. Ménetrey SNC,

Route de la Vuy No 13, 1305 PENTHALAZ
2.

Remarques: Radiation totale d'un titre constatant un droit de gage immobilier (Porteur inconnu).

Vu le défaut de production du titre de gage par le créancier gagiste, l'office soussigné porte à la connaissance du public, conformément à l'art. 69 ORFI, que la créance garantie par gage immobilier grevant l'immeuble sis sur le territoire de la Commune de Penthaz, parcelle RF No 232, plan folio 8, au lieu dit "Route de la Vuy No 13", propriété de la masse en faillite de J.-J. Personeni & P. Ménetrey, SNC, avec siège à Penthaz, à savoir :

- Fr. 350'000.00, cédule hypothécaire, nominative, intérêt maximum 10 % l'an, profite des cases libres, RF No 145'715 du 5 octobre 1994 en 3ème rang, se trouve complètement à découvert ensuite de la vente aux enchères privées qui a eu lieu le 16 juin 2005 à Cossonay et que, par conséquent, le droit de gage immobilier a été radié en totalité au Registre foncier d'Echallens et de Cossonay le 8 juillet 2005 par les soins de l'office soussigné.

Toute aliénation ou mise en gage de la dite cédule sera punie comme escroquerie.

Office des poursuites et faillites de Cossonay

1304 Cossonay-Ville
- (00124503)